L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE 7 OCTOBRE.

27 ET 28 OCTOBRE 1883—GRANDE FÊTE EN FAVEUR DE L'ASILE DU MONT CARMEL, RUE PIETY, 53, TROISIÈME DISTRICT.—Enfin, c'est fait. Le public doit certainement une boule blanche à la Société des Fils de la Louisiane pour sa persévérance dans le bien qu'elle a réalisé. Est-ce n'est pas le mot, puisque, décidément, le rêve cède la place à la réalité. L'accomplissement du programme a eu lieu, et nous aimons mieux cela. L'attente, c'est l'angoisse, souvent. La science a presque passé en axiome qu'un accouchement est toujours chose difficile, mais plus un enfant a coûté de douleur à sa mère, plus elle s'y attache. On en peut dire autant de l'œuvre des Fils de la Louisiane: elle leur sera d'autant plus chère, qu'elle leur aura créé plus de souci.

Quand, aujourd'hui, notre population les verra passer dans leur gloire, elle se dira: Qu'ils prospèrent et se multiplient puisqu'ils font tant de bien! Et en fait de bien il n'en est pas de plus grand et de plus sacré que celui de tendre la main à la pauvre orpheline. Si nous devions dire un mot d'éloge à l'occasion du 27me anniversaire de la Société des Fils de la Louisiane, au local accueilli à l'angle d'une rue nous suffirait; Il y a sept ou huit ans, cette société comptait une centaine de membres; aujourd'hui, ils se chiffrent par cinq ou six cents, représentant tous les éléments de la meilleure société du 3me district. Cela fait honneur à la tête, cela fait honneur au corps entier.

Revenons à nos moutons: Depuis tantôt trois mois, le comité nommé pour préparer une fête en faveur de l'Asile du Mont Carmel, troisième district, s'en occupe avec un zèle au-dessus de tout éloge.

La dernière séance a été longue et animée. Pourtant, grâce à l'habileté des présidents des diverses organisations, qui prennent part active à cette œuvre, la note finale a été chantée à l'unisson. Elle disait: Pour la pleine et entière satisfaction du public, il y aura grande soirée, le samedi, 27 octobre, et grande matinée, le dimanche 28 du même mois. La fête, —soirée et matinée—sera donnée sous les auspices des Fils de la Louisiane, avec le concours efficace des diverses Sociétés de Bienfaisance de la Nlle Orléans. Nous ferons connaître le nom de ces diverses organisations aussitôt que le comité décidera que toutes ont eu largement le temps de répondre à l'appel qui leur a été adressé. Nous osons espérer que les abstentions seront comme le mouvement perpétuel: introuvables.

Celles qui n'ont pas encore répondu, le feront sans doute, afin, qu'en lisant le nom de ces nombreuses Associations tout le monde demeure convaincu que la fête du 27 et 28 octobre, sera un tournoi de charité, auquel toute la ville doit prendre part.

Que l'asile soit dans le besoin, qui le pourrait mettre en doute? Qui ne sait combien est dur le métier d'une quêteuse chargée de mendier le pain quotidien pour cent cinquante bouches! Bientôt, aux grandes chaleurs, succédera le vent du Nord, et si la petite orpheline ne crie pas: j'ai faim, elle criera peut-être: j'ai froid.

Du reste, comme il n'y a guère que deux moyens d'obtenir de l'argent: l'intérêt et le plaisir, le programme qui sera publié dans le courant de la semaine, démontrera qu'on entend faire les choses royalement.

FREIN POUR LES "ELEVATORS."—Depuis quelques années, l'ascenseur, (elevator) s'est multiplié à l'infini et, rival heureux de l'antique escalier, il est, justement, patroné par tous ceux qui, par nécessité ou par économie, logent aux étages supérieurs.

Mais si cette machine offre au public un immense soulagement, elle présente aussi de grands dangers, car la simple rupture de la corde qui soutient le plateau, précipite les voyageurs et les broie sur le parquet.

Notre vieil et savant ami, M. *Eusebio Salom*, dont la modestie égale le mérite, s'est appliqué sérieusement à trouver le remède à ce mal, et après de longues veilles et un travail ardu, il a eu le rare bonheur de résoudre ce problème. Il vient de recevoir la récompense de ses philanthropiques travaux, sous la forme d'un brevet (patente) de Washington, accompagné d'une mention des plus flatteuses.

Grâce à une combinaison, aussi simple qu'ingénieuse, on pourra désormais descendre et monter sans courir le moindre risque, dans ces "cages", où, jusqu'ici, on n'entrait qu'en tremblant. L'appareil de M. Salom consiste simplement en deux crochets, ou bras de fer, très solides, (et armés chacun, de quatre griffes à leur extrémité,) adaptés à la partie transversale qui se trouve au haut de la cage de l'ascenseur.—Ces crochets sont retenus par des cordes ou des chaînettes liées à la corde principale de l'ascenseur, de façon que, dans le cas où celle-ci viendrait à se rompre, ces crochets, n'étant plus retenus, tomberaient, entraînés par leur poids, et iraient rencontrer, de leurs quatre griffes, des ouvertures pratiquées dans les plaques recouvrant les coulisses de l'ascenseur, des pitons placés près à près et correspondant à ces ouvertures.

Tout danger se trouve ainsi écarté. La corde d'un ascenseur vient elle à casser, les deux bras sauveteurs s'allongent et leurs griffes solides, s'implantant dans les ouvertures et étreignent les pitons qui les attendent. Le rapprochement des pitons et des ouvertures qui y correspondent est tel, que dans le cas d'un accident l'arrêt serait si subit, que les voyageurs n'éprouveraient aucune secousse.

Nous félicitons M. Salom de son heureuse invention et lui souhaitons tout le succès auquel il a droit. Sous peu, nous l'espérons, tous les "elevators" du pays seront munis de son appareil protecteur, qui, du reste n'est que d'un coût modique. M. Salom nous informe que pour $100 il peut l'appliquer à un "elevator" déjà en fonction, et pour $50 à un "elevator" nouveau.

Nous avons sous les yeux le dessin de cet appareil, provenant du "Patent Office" de Washington, portant le No. 285,309 et la date du 18 septembre, jour où M. Salom a été breveté. Nous le ferons voir aux personnes qui désireraient l'étudier.

Le sentiment général qui se dégage des divers rapports, ordres du jour et correspondances sur les grandes manœuvres d'automne, est celui d'une satisfaction presque unanime, dit la *République Française*. Non point, certes, que l'ensemble soit parfait et que certains détails plus ou moins importants ne laissent à désirer. Mais on a constaté presque partout que les défauts signalés dans les précédentes années tendent à disparaître, que les réformes sollicitées s'accomplissent, qu'en un mot les efforts vers le progrès sont constants.

Des trois armes de bataille, l'artillerie semble être, toutefois, la seule qui ait recueilli partout des éloges, ce qui prouve qu'elle se comporte sur le terrain des manœuvres avec autant d'habileté que sur l'hippodrome de Longchamps où la population parisienne a coutume d'applaudir chaleureusement, chaque année, le merveilleux défilé de ses pièces. Soit lors des opérations qu'ont exécutées les divisions de cavalerie indépendantes, soit lors des combats livrés entre les 7e et 8e corps d'armée dans la vallée de la Saône, certains commandants de batteries ont montré autant de coup d'œil que de rapidité pour occuper les positions d'où ils pouvaient le mieux battre l'adversaire. Les perfectionnements apportés par cette arme à son action tactique sur le champ de bataille sont tels, qu'on peut aujourd'hui considérer cette action comme assurée. Il ne lui reste plus maintenant qu'à pourvoir au service des places fortes, lacune que doit combler l'artillerie de forteresse nouvellement créée. Cela ne tardera certainement point. Que quelques dispositions spéciales à l'infanterie de garnison, à la cavalerie indépendante et à l'armée territoriale viennent compléter cette réorganisation, et nous pourrons dire enfin que nos frontières sont à l'abri de toute insulte. Ce but n'est en fait pas éloigné. Il suffit d'un peu de volonté pour l'atteindre promptement et sûrement.

Par ordre du ministre de la guerre, en France, des voyages d'état-major, analogues à ceux qui se pratiquent en Allemagne, auront lieu au mois d'octobre prochain, sous la direction du chef d'état-major général du ministre de la guerre, dans la région de la frontière de l'Est et dans le Midi.

Aux bains de mer, dans un hôtel:

Un vieux monsieur, s'adressant à l'hôtelier, d'un ton plein de sollicitude:
—Dites-moi, le No 4, qui était si malade hier, est-ce qu'il est mieux?
—Non monsieur, et il va même beaucoup mieux.
Le vieux monsieur, avec un soupir:
—Tant pis!
—Comment, tant pis!
—Dame, nous sommes un peu serrés, à table!....

La *République Française*, du 2[illegible] septembre:

Nous ferons du vin cette année, et du bon, qui plus est, car on peut dès à présent compter sur la quantité et la qualité. C'est fort heureux pour tout le monde: pour le consommateur, qui pourra se procurer enfin du véritable vin, et aussi pour nos malheureux vignerons du Centre et de l'Est, qui depuis sept ou huit ans ont particulièrement souffert.

Est-ce à dire que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes? Assurément non. Il y a par ci, par là, quelques points noirs à l'horizon; certains vignobles ont souffert de la grêle; dans un assez grand nombre de contrées la maturité s'opère d'une façon irrégulière; mais de ce côté, du moins, le mal n'est pas irréparable, et grâce à la température exceptionnelle dont nous jouissons on peut espérer une amélioration sensible d'ici huit ou quinze jours.

En somme, les renseignements qui nous viennent du Midi sont bons au point de vue de la qualité surtout. Les nouvelles du Bordelais, et particulièrement du Médoc, sont excellentes à tous les points de vue. Dans la Côte-d'Or, on compte sur une récolte de haute qualité dans la côte et sur de bonnes vendanges dans la plaine, si la chaleur continue; nous pouvons ajouter que le vignoble de Meursault a, dans cette contrée, été tout particulièrement favorisé.

La situation est à peu près la même dans l'Yonne et dans Saône-et-Loire; dans le Centre, l'Anjou et la Touraine, le raisin est en retard; mais le soleil aidant, on pourra faire du vin très potable. Enfin, en Algérie, la récolte est supérieure à celle de l'an dernier sous le double rapport de la qualité et de la quantité. On voit par ce qui précède que l'état de nos vignobles, en général, est très rassurant.

En ce qui concerne la betterave, les renseignements accusent pour la plupart un rendement médiocre; mais nous pensons qu'on se presse un peu trop et qu'on ne tient pas suffisamment compte de l'effet produit par la température dont nous jouissons depuis quelque temps. Il peut se faire que vers l'époque à laquelle nous sommes le déficit constaté le mois dernier ne soit pas entièrement comblé; mais il est moindre qu'on ne le supposait tout d'abord, et il convient de reconnaître que la qualité de la betterave est des plus satisfaisantes.

La ville de Genève a mis à l'étude un projet qui, réalisé, aurait pour résultat de régler le niveau des eaux du lac, et de rendre disponible une force de 7,000 chevaux-vapeur.

Une telle force est un beau capital d'électricité. M. Marcel Deprez utilise ces 7,000 chevaux, et, par un simple fil, les envoie travailler à des distances de 25 ou 30 kilomètres. Ce n'est pas tout: M. Dumont, qui applique les canaux de dérivation du Rhône à l'agriculture et à la submersion des vignobles phylloxérés, calcule que les travaux projetés du lac de Genève fourniraient auxdits canaux 80 mètres cubes d'eau par seconde. La dépense ne dépasserait pas quatre millions et demi.

Dernièrement, un habitant du village de Grzenako (Galicie), adressait, à l'empereur d'Autriche, le télégramme suivant:

"A Sa Majesté, à Vienne. Ma femme, mère de mes six enfants, vient d'être condamnée à huit jours de prison pour une peccadille. Nous nous jetons à vos augustes genoux, pour vous supplier de la gracier. — *Réponse payée*. — Auguste Kroupa."

L'originalité de la dépêche fit qu'elle fut distinguée de la masse des autres suppliques, et la grâce de la paysanne ne tarda pas à être accordée.

Les voleurs ne sont pas ennemis de l'originalité.

Un individu, nommé Benott, se présente chez M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, à Paris, et du ton le plus poli le prie de le faire arrêter.

Etonné, le magistrat lui demande pour quel motif il agit de la sorte.

Benoit, alors, raconte que se trouvant, il y a quelque temps, dans un restaurant du boulevard Saint-Michel, il avait entendu un dialogue entre le patron de l'établissement et sa femme, dialogue dans lequel le premier reprochait à celle-ci d'avoir laissé accumuler un compte de plus de cinq cents francs chez un M. F..., marchand de bois, et l'engageait à solder, au plus vite, ledit compte.

En entendant ce langage, Benoit eut une idée; il s'en alla trouver M. F.... et lui déclara qu'il venait de la part du patron du restaurant en question demander sa facture.

On la lui remit aussitôt et Benoit, après avoir apposé un acquit, qu'il signa F...., vint réclamer au restaurateur le montant de la facture de la part de M. F...

Inutile de dire que la facture fut payée, que Benoit empocha l'argent et ne reparut plus.

Ce récit fait, M. Dulac demanda à Benoit si c'était le remords qui l'avait poussé à venir se faire arrêter lui-même.

—Du tout, répondit le bon Benoit. J'ai déjà été condamné plusieurs fois pour vol, et chaque fois j'étais venu me constituer prisonnier, de moi-même, car, à vous parler franchement, le fait d'être arrêté a toujours produit sur moi une impression pénible et j'aime mieux prendre les devants.

M. Dulac a exaucé les vœux de Benoit.

Vers deux heures de l'après-midi, une voiture parcourait à fond de train le boulevard Voltaire, à Paris. Un passant, qui tenait par la main une petite fille de sept ans, ne put se garer assez rapidement et fut renversé.

Le cocher fit un effort pour arrêter son cheval, mais il ne réussit qu'à le faire cabrer et les pieds de l'animal allaient retomber sur la petite fille, lorsqu'un homme s'élance et, avec autant d'adresse que de sang froid, retire vivement l'enfant et l'emporte sur le trottoir.

Pendant ce temps le père qui, lui, se trouvait sous la voiture, réussissait à en sortir avec un doigt écrasé et une forte contusion à la tête. Mais sa fille n'avait pas de mal, c'était le principal pour lui; aussi son premier mouvement fut il de courir serrer avec effusion la main au courageux et adroit sauveteur.

Or ce sauveteur c'était un prêtre — un prêtre qui rendant au père sa poignée de main, fendit la foule et s'éloigna rapidement, échappant aux félicitations générales.

C'est un vicaire de Saint-Ambroise, ancien aumônier militaire à Belfort. Il porte le ruban de la Légion d'honneur. Tous ceux qui ont vu avec quel sang-froid il affronte le danger ont dit qu'il doit l'avoir, certes, bien gagné.

—Les journaux de Belgique ont déjà raconté l'équipée étonnante d'un jeune gamin de treize ans, fils d'une petite actrice du théâtre Molière, qui avait pris la fuite un beau matin en emportant tout l'argent de sa mère.

Rattrapé dans une auberge de Suisse, le petit drôle avait raconté qu'il faisait partie d'une bande de brigands, composée de jeunes gens de son âge, recrutés parmi les gamins du faubourg d'Ixelles. On ne fit pas attention à ces propos, qu'on prit pour une gasconnade d'enfant. Mais voici qu'un autre gamin d'Ixelles, (Belgique) un nommé Boon, âgé de quinze ans à peine, vient de tenter d'assassiner en plein jour, dans son domicile, une jeune chanteuse de théâtre pour la voler.

Son père est marchand de pianos. Le gamin avait été envoyé chez la chanteuse pour toucher une petite note de frais d'accordage. Et, pendant qu'on le payait, tranquillement, il a tiré un revolver de sa poche et en a déchargé trois coups sur la jeune femme. La victime a pu fuir par le balcon et se réfugier dans une maison voisine, tandis que le précoce assassin la poursuivait, tirant toujours.

Lui aussi, quand on l'a arrêté, a parlé de la bande des petits brigands d'Ixelles. Le croira-t-on cette fois?

Mlle Joseph, la victime de cette incroyable tentative, est blessée grièvement, mais ses jours ne paraissent pas en danger. Confronté avec elle, le petit Boon a exprimé son regret... de ne l'avoir pas achevée.

—Mais, a-t-il ajouté, on ne me retiendra en correction que jusqu'à ma vingtième année. Alors, je viendrai vous tuer plus sûrement... et vous aussi, a-t-il dit au commissaire de police qui l'interrogeait.

Aimable enfant! Si encore on avait la consolation de penser qu'on se trouve devant un triste cas d'aliénation mentale!

Les nouvelles de la récolte des vins, en France, pour être prématurées, n'en sont pas moins rassurantes. Il y aura du très bon cette année, et les mauvaises impressions de la saison dernière seront effacées pour un temps, il faut l'espérer.

Un grand négociant en vins, à qui nous demandions notre avis sur les vendanges prochaines, nous l'a ainsi donné:

"Pour l'ensemble de la France, l'année 1883 sera moins bonne, comme *qualité*, que 1881, mais supérieure à 1882. Elle se rapprochera, comme quantité, de 1880, qui fut satisfaisante."

Les marchands de vins comprendront; mais le public pourra prendre cette définition pour un "casse-tête chinois." Il faut donc l'expliquer par un commentaire: l'année 1883 ressemble à l'année 1880, qui fut assez bonne, quant à la quantité. On aura donc une année moyenne.

—Votre ami Théodule? Je ne peux pas le souffrir, il est faux et bête!
—Vous êtes trop sévère!... Il est vrai qu'il dit des bêtises, mais rien ne prouve qu'il ne les pense pas!

Spectacles, Bals, &c

Académie de Musique DE BIDWELL.

Une semaine, commençant DIMANCHE, 7 Oct. MATINÉES MERCREDI et SAMEDI.

Mlle JENNIE YEAMANS,

Paraîtra dans la pièce Américaine Sensationnelle de E. A. Locke,

"MEDA."

Dimanche 7 oct—"ONLY A FARMER'S DAUGHTER." 6 oct—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

La Direction de ce Théâtre ayant engagé le

Rév. HENRY WARD BEECHER

Le célèbre conférencier clérical.
Sa première visite à la Nouvelle-Orléans.
Désire annoncer que ce prédicateur fera DEUX CONFERENCES seulement.

LUNDI SOIR, 8 Oct.
Sujet—"The Reign of the Common People."

MARDI SOIR, 9 Oct.
Sujet—"Moral Uses of Luxury and Beauty."

Malgré la grande dépense occasionnée par cet engagement et de manière à permettre à toutes les classes de citoyens d'avoir l'occasion de voir et d'entendre ce conférencier distingué, les prix sont fixés comme suit:

DRESS CIRCLE ET PARQUET (Sièges réservés) ... $1 00
CERCLE DE FAMILLE ... 75
GALLERIE ... 25

Le Bureau de location sera ouvert Samedi matin à 9 heures. Retenez vos sièges pour les Deux Conférences. 5 oct—

DEUX-CENTIÈME JUBILÉ.

CÉLÉBRATION

En commémoration de la Première Grand'Messe Allemande, de l'Immigration et de la fondation de Germantown, en Pennsylvanie, organisée par les

Résidents Allemands de la N.-O.,
AU
PARC DU FORT ESPAGNOL,
Dimanche, 7 Octobre 1883.

PROGRAMME.
Première Partie.

Commençant dans la bâtisse du théâtre, à 3 heures de l'après midi.
Musique et Chant.
Discours d'Ouverture par le Président du Festival.
Prière d'Ouverture par le Rév. P. J. Heintz.
Musique.
Discours en Allemand par le Dr B. Mann.
Musique et Chant.
Discours en Anglais par l'Hon. juge Wm. R. Whitaker.
Musique.
Prière de clôture par le Rév. J. K. Gutheim.
Chœur—"Now let all thank the Lord," par l'audience entière, avec accompagnement d'orchestre.

DEUXIÈME PARTIE.
Promenade dans le Casino Hall et le Parc.
Promenade-Concert de 6 heures du soir à minuit.
Bal de 7 heures du soir à minuit.
Pyrotechnic Display à 8:30 p. m.

Président de la fête, Jacob Hassinger.
Chairman du Comité, Conrad Meyer.
Secrétaire, Solomon Marx.
Trésorier, Joseph Hare.
Commandant de la Place, Geo. Maller.
Chairman du Comité de Réception, Benj. Armbruster.
Chairman du Comité sur l'Ordre, H. Spiering.
Chairman des Directeurs de la Salle, F. J. Becker.

COMITÉ D'INVITATION.
Hon. Consul J. Kruttschnitt, chairman; Conrad Kressner, Emil Weber, Albert P. Noll, P. W. Dielman, Geo Jurgens, Jacob Losch, Henry Heinzelmann, Maxim. Herrmann, Henry Frantz, Louis Léonhard, G. Spoel, A. Gugenheim, E. F. Del Bondio, Dr. Jos. Schmittle, C. L. Keppler, Jos. Brandner, Conr. Honeberg, Dr. Albrecht, Peter Blaise, Theo. Lilienthal, G. Weil, Paul Wieder et H. Mahnert.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
Val. Fuchs, C. Weinsattel, Sol. Marx, B. Armbruster et C. Kenzelman.

Les Présidents des sociétés serviront comme Vice-Présidents.
Des programmes seront fournis le jour de la célébration.
Les personnes désirant se procurer des invitations sont priées de s'adresser au comité d'invitation, au secrétaire M. SOL. MARX, P. O. Box 127, en donnant leurs noms et résidences.
30 sept—

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
2 avril—dim.mar.jeu

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR,
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle surtout l'attention sur ses prix très modiques. 8 avril—au 22 oct

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris
1 avril 9—Dim.M

Le Stock le plus vaste au Sud de voitures.
Fred. N. THAYER.
162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 12 rue de l'Union.
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Cramer & Bond Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
15 mars—

Mme [illegible], sage-femme, [illegible] 140 St Louis et 101 Bourbon [illegible]

1848. 1848
Importateur de Galvanisme
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

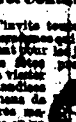

J'invite toutes les personnes qui veulent passer leurs jours de fêtes [illegible] d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus élégants en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, conserves et lunettes, orfèvrerie d'argent et plaqués, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix extrêmement réduits.
[illegible]—Dim.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de la déclaration que la fraude existe à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Westcott, directeur	$1,386,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,300
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank, A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	37,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	12,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier	3,200
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous nos tirages, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains du nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75,000.
Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée. Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
TIRAGE, CLASSE K,
A la Nouvelle-Orléans,
MARDI, 9 Octobre 1883.

GROS LOT
$75.000
100,000 billets à $5 chacun.
Des coupons de cinquièmes proportionnellement.

LISTE DES LOTS

1	GROS LOT	$75,000
1	"	25,000
1	"	10,000
2	LOTS DE $6000	12,000
5	" 2000	10,000
10	" 1000	10,000
20	" 500	10,000
100	" 200	20,000
300	" 100	30,000
500	" 50	25,000
1000	" 25	25,000
	LOTS D'APPROXIMATION.	
9	Lots d'approximation de $750	6,750
9	" de 500	4,500
9	" de 250	2,250
1967	lots, s'élevant à	$265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Adressez les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.,

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans. Les lettres contenant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

INSTITUTIONS.

Collége de Spring Hill.
Incorporé par la Législature de l'Alabama en 1836.

Le Collége de Spring Hill s'élève sur une colline, à cinq milles de Mobile et à cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer. Constamment rafraîchi par la brise, son site est à la fois agréable et sain.

Grâce à sa position le Collége est entièrement exempt des maladies qui sévissent à certaines époques dans le Sud.

Cette institution est sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, qui n'épargneront rien pour orner les esprits de leurs élèves des connaissances et former leurs cœurs aux vertus dont ils leur auront besoin.

Le plan des études est divisé en trois Cours principaux: le Cours Préparatoire, le Cours Classique et le Cours Commercial qui est enseigné de la manière la plus sérieuse.

Pour plus amples informations, s'adresser au Collége de Spring Hill, ou au Collége des Jésuites rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans.
8 juil—Sm dim mar jeu

Jefferson Académy,
98 rue Conti, entre Bourbon et Dauphine.
Sous la direction de WILLIAM HENRY.
La 46me session annuelle commencera le LUNDI, 3 sept.—Classes du jour: de 9 A. M. à 2 heures P. M.; classes du soir: de 6 1/2 à 9 heures. Pour les conditions, s'adresser à l'Académie. 12 aout—2m dim mar jeu

Collége de Saint Isidore.
(RUES PETERS ET REYNES,)
Troisième District, Nouvelle-Orléans.
Sous la direction des Prêtres et des Frères de la Congrégation de Ste. Croix.
CINQUIÈME ANNÉE SCOLAIRE.
Le samedi, 1er septembre, à 8 heures du matin, tous les cours entreront en activité, et leur but principal est de donner aux élèves une éducation commerciale complète.
Pension, enseignement, etc., $16 par mois.
Pour des renseignements en détail, s'adresser au Rév. Père Supérieur.
19 aout—3m dim mer sam

COLLEGE DE ST-EUGENE
A MANDEVILLE,
Sous la Direction immédiate du Curé de la Paroisse.
SITUÉ sur un des sites les plus gracieux et les plus aérés de Mandeville, et à proximité de la Nouvelle-Orléans, cette institution se recommande par l'éducation complète qu'on y reçoit. L'enseignement, confié à des professeurs distingués, comprend le cours commercial, l'arithmétique, le français, les mathématiques, la tenue des livres, etc., etc.
L'allemand, l'espagnol et la musique sont aussi enseignés à la demande des parents.
Prix de la pension, blanchissage compris, invariablement payable d'avance, par mois, $15.
La réouverture des classes est fixée au premier lundi de septembre.
S'adresser au
REV. PÈRE AVEILLÉ, Directeur.
1er sept—Smois dim mar jeu

Institut Markey & Picard,
à l'angle des rues Esplanade et Tonti
Nouvelle-Orléans.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Le 3 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue.
Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents. Pour plus amples informations s'adresser à l'institut. 22 aout—Sm. J Mar D.

Collége de l'Immaculée Conception,
Coin Commune et Baronne.
Les classes seront rouvertes au Collége de l'Immaculée Conception, LUNDI, le 1er octobre.
THEOBALD W. BUTLER, S. J., Président
25 sept—1m

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément, tels que fleurs en laine, en papier, en cire, sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 Aout—

Columbian Institute,
128 RUE ESPLANADE,
ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session a eu lieu le 3 septembre 1883.
Mlle E. FITZGERALD, Directrice.
3 sept—2mois

Ecole graduée pour garçons
No 7 RUE PRYTANIE.
A. S. LEOHE, Principal.
Cours: classique et commercial. La session commencera le 17 septembre 1883.
L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin, l'écriture et les mathématiques y seront enseignés par des professeurs expérimentés.
Des pensionnaires en nombre limité.
A partir du 1er octobre, il sera organisé une classe commerciale pour les jeunes gens.
22 aout—2m—D Mar J

ACHAT ET VENTE
D'Ouvertures de Seconde Main,
TELLES QUE—
Portes pleines et vitrées, châssis, persiennes, vitrines, comptoirs, etc.
No 12 RUE CONTI,
22 sept—1m [illegible] A. DELCOURS

LA BOTTE ROUGE!
A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE",
ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE.
BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
12 sept—4m. mer sam dim.

Joseph Monteleone,
Encoignure St. Louis et Royale.
GRANDE RÉDUCTION:
Chaussures à boutons hautes et bottines en peau de veau français, cousues à la main, à $3 75.
Chaussures à boutons basses en peau de veau française, cousues à la main, à $2 50.
Chaussures à vis [illegible] de $2 à $2 25.
Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.
N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.
21 juin—1 an—Dim Mar

Aux fabricants de sucre de canne et de sorgho, aux Brasseurs, etc.
BI-SULPHITE DE CHAUX
1851 - - BONNABEL - - 1883
TRENTE-DEUX ANNEES DE SUCCÈS
ininterrompus constituent la meilleure preuve de la supériorité de notre Bi-Sulfite sur tous les agents antiseptiques ou décolorants et sur tout agent de défécation quelconque qui ait jamais été employé pour traiter le JUS DE CANNE. Tous les Brasseurs du Nord et de l'Ouest s'en servent également. Des circulaires et des instructions sont envoyées à tous ceux qui en font la demande à
H. BONNABEL,
18 sept—7m 37 North Peters street

AVIS AUX ARCHITECTES
Exposition Centenaire du Coton et de l'Industrie.
Bureau du Directeur-général, Nlle-Orléans, 25 aout 1883.
CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 23 aout 1883, par le Bureau de Direction, le soussigné annonce que 30 jours après le choix de l'emplacement, qui doit être fait d'une manière définitive, le 15 septembre 1883, il recevra les dessins de l'édifice de la dite Exposition. Les dessins doivent être adressés à
E. A. BURKE, Directeur-général, Nlle-Orléans.
30 aout—

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti,
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations pleinement garantis. J'offre le plus haut prix du marché dans la ville et dans la campagne [illegible] de leurs Pianos. 1 sept—

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS, Entre Conti et St.-Louis.

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son
17....RUE DE CHARTRES....
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
[illegible]—1an

V. WEHRMANN,
136......Rue Royale......136
Entre Toulouse et St-Pierre.
MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIÉTÉ, JOUETS D'ENFANTS.
Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.
Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.
Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.
V. Wehrmann, MÉCANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.
Fabrication de pièces sur commande.
Toutes les réparations sont garanties.
Plaquage en fer de formes pour cordonniers.
Inspection et réparation de machines à coudre
[illegible] des chemisiers, cordonniers et fabricants de [illegible]. S'adresser au No 136 rue Royale.
5 aout—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Barrère Jean	Gueyrian Pierre
Bayrie Jean Baptiste	Grandmon Pierre
Babia Louis	Giraud Antoine
Bacque Louis Joseph	Georges
Hector	Gaillard Alphonse
Cartelin Michel	Joly Jean Pierre Gabriel
Chevalier	Lalande Jean
Dubois, la famille	Labarrère Albert
Ducos Jean	Latour Paul
Ducos Bernard	Mounier Lazarre
Foresta Charles de	Montagne (famille)
Fleuret Louise	Piris Marius
Fribourg Mariette	Remond Jules
Fribourg Fanny	Roger Dominique

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS HAYONE.
La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1883

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible, et [illegible] garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
9 mars—82—1 an

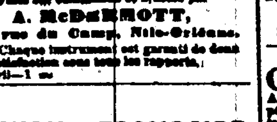

Bandages Herniaires, Ecrosses, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
152 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
18 avril—1 an

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.
Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Tonneliers, récemment arrivés de France.
S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 8 heures du matin à 3 p. m.
Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.
Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9 fév—1an MaJD

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$346,848 79
Risques sur les mers	22,023 70
Risques sur les rivières	22,913 63
Total des primes	$[illegible],794 12
Moins les primes non-échues	75,281 60
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$318,508 13
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$46,527 62
Sur risques maritimes	12,201 23
Sur risques de rivières	4,490 50
Taxes et dépenses moins l'intérêt	36,164 16
Réassurances et primes remboursées	16,108 26
	$116,486 79
Profit	$102,014 36

La Compagnie possède l'actif suivant:

Immeubles	244,980 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèques et nantissement	149,320 00
Billets à recevoir	61,086 58
Primes en voie de collection	36,456 06
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Waterworks Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,325 00
Argent en caisse	33,579 62
	$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le treizième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,

JOS. A. SHAKESPEAR.
12 juin—

Compagnie d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE,
Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT. RODOLPH WOERTZ.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,808 24
Passif	2,670,392 46
Surplus	$1,737,416 78

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le Conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures Compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, Novembre 1882.
13 nov—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCERY" EN GROS,
Importateur de VINS ET DE LIQUEURS
Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
11 mars—1an Nlle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George Edward Hess.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9481—Division D. Attendu que Eva Helson big, veuve de Geo. Edward Hess, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Edward Hess, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 oct—7 11 16

Succession de Hugo Redwitz.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 235—Division B—Attendu que C. F. Redwitz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Hugo Redwitz, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 oct—6 10 14

Succession de E. Lachenmeyer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9204—Division E—Attendu que P.S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu E. Lachenmeyer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 oct—6 10 14

Succession de Emil Maier.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,192—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Maier, administratrice de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
5 oct—5 9 14

Succession de James A. Stewart.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9478—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James A. Stewart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 oct—4 8 13

Succession de W. H. Bell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,258—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. C. Bell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 oct—3,7,12

Succession de Minor M. Elmore.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9472—Division C—Attendu que William A. Elmore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Minor M. Elmore décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 oct—3 7 12

Succession de Wm. G. Laudeen.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9454—Division C—Attendu que Fidel Nahar a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. G. Laudeen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 oct—2,6,11

Succession de Jane Stewart.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,736—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par David Stewart, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et pourquoi ledit administrateur ne serait pas déchargé de toute responsabilité dans ladite succession.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 sept—29,3,7 oct

Succession de Joseph D. Van Benthuysen.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9446—Division C—Attendu que Mme veuve Isabel Q. Van Benthuysen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph D. Van Benthuysen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 sept—29,3,7 oct.

Succession de Giovani Milovich.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,374—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte, et l'administrateur déchargé de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 sept—27, 2 6 oct

Avis aux créanciers.
Charles R. Vanwickle vs. ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9294—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles R. Vanwickle et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles R. Vanwickle, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
Sept. 3, 7, 12

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
57 et 60, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurance annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN ... Président.
CHAS. H. DOLSEN ... Vice-Président.
CHAS. R. RICE ... Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Santell,	Edward Halle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Délery,	A. K. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Bachman,
B. C. Couton,	Wm Gerig,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oct 22—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)
Bureau, 81 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.
CAPITAL - - - - $300,000
ERNEST MILTENBERGER ... Président
H. GALLY ... Vice-Président
SCOTT McGEHEE ... Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidiere,	G. P. Harrison,
E. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	E. B. Sharpe,
M. Schwabacher,	J. A. Duffie,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villerni,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar,
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
John David	I. Hernsheim
J. A. S. Vaught,	E. Beltran,
L. Lacassagne,	Henry Lohmann

Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les dommages de rivières et de mers aux taux les plus modérés courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement déduire par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'on le [illegible] plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuellement reçues. 30 nov—6mD

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 89
Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 8820

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon, No 89, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec porte à coulisse et salle à manger; au premier étage, vestibule, deux grandes chambres avec cabinet de toilette, à chacune des chambres avec cabinets de décharge. Les salons et les chambres sont ornés de magnifiques cheminées en marbre.

Même distribution au deuxième étage. Lesquels deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée office, cuisine avec range et chambre à repasser neuf chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au-dessus, chambre à bains avec tuyaux à eau froide et chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée écurie remise, chambre à charbon, cuve, et trois chambres au-dessus, gaz dans la maison principale, ainsi que les lustres, porte cochère, cour carrelée en pierres plates, citerne et water-works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 43 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon sur 12 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée le terrain a une première profondeur de 96 pieds 6 pouces, de là s'élargissant et courant à angle droit vers la rue Conti de 3 pieds 3 pouces, sur une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond, laquelle mesure 46 pieds 10 pouces de largeur.

Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif, lesquels intérêts annuels devront être représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêts éventuels en cas de non paiement, aussi imposant la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.

L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Gustave L gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

Actions d'Assurance et Bon consolidé.
Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 octobre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.

CERTIFICATS Nos 1313 et 1408 pour 10 actions de $.00 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance du Sud.

Un bon consolidé, série A, No 2201, pour $1000—connu sous le nom de CROSSMAN BOND.

Conditions—Comptant.
6 oct—6, 13, 20.

MEUBLES.
Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, —No 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse MERCREDI, 17 octobre 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt No 89 rue Bourbon, entre les rues Conti et St-Louis. En vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Un lot de meubles meublant d'après un inventaire déposé à mon bureau

Aussi—Un bureau et une chaise.

Conditions—Comptant. 6 oct—6,12,17

Meubles et marchandises sèches.
Succession de John Mauseberg.
No 9319—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 8 octobre 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Magazine et Huitième, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 20 septembre 1883, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé—

Le contenu d'un magasin de marchandises sèches.

Aussi: Les meubles meublant de la maison.

Conditions—Comptant.
2 sept—2, 30—1 8 oct

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Mary Lemle.
No 9342—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite cour, division E, maintenant en congé, en date du 22 septembre 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Poeyfarré, Foucher, maintenant Constance, et Annunciation, conformément à un plan dressé par Louis H. Pilié, le 1er jour de mai 1846, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville, le dix-huitième jour du même mois et année. Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Annunciation et Poeyfarré et mesure 24 pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur et une façade à la rue Poeyfarré de soixante-dix-sept pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le dit défunt, le 1er décembre 1860, de William G. Vincent, par acte pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23 sept—23,30—7,14,21,27 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Philippe Meyer.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—
No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 11 septembre 1883, amendé le 21 septembre 1883 en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant au lieu de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé sur la batture, en face du Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Fulton, Gravier, Front et Poydras et désigné comme lot numéro deux, sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, le 12 janvier 1852, le dit lot mesure vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la dite rue Fulton, 21 pieds et 3 pouces sur la dite rue Front, 118 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 11, et 111 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 13. Etant la même propriété acquise par le feu Philippe Meyer de F. Peterson, le 15 avril 1862, par acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans ou à un an; la portion du crédit, s'il y a, doit être représentée par un billet d'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte doit contenir la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes dues et exigibles en 1883 devront être assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente 22 sept—22 28—5 13 oct

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS
HUILE DEROUCQUE
HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES
EXPÉRIMENTÉE DANS TOUS LES HÔPITAUX DE PARIS
Supériorité reconnue
Sans Odeur et sans Goût
MÉDAILLE D'ARGENT
DÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS
DUCHAMP, Pharmacien, 23, rue des Martyrs
[illegible]

PILULES DE BLANCARD
Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.
Participant des propriétés de l'Iode et du Fer, ces pilules s'emploient contre les Scrofules, la Phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang.
Exiger la signature ci-contre au bas d'une étiquette VERTE.
Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence cottage rue Palmyre.
Succession de Thomas Monroe.
No 9138—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Les trois-quarts indivis, intérêt du dit défunt dans un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné comme lot No 9 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de face à la rue Palmyre sur 132 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage désignées par le No 93 rue Palmyre.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au comptant devra être payé au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm J. Castell, notaire.

Et au même endroit et à la même heure et aux mêmes conditions on disposera du quart d'intérêt restant.
7 oct 7,13,20,27—3,10 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Coin des rues Première et Magnolia.
Succession de Eugène Goncodosa.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 90[illegible].

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 octobre 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Magnolia, Locust et Philippe, désigné comme lot No [illegible], formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade à la rue Première de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire. 7 oct—7,13,20,27, 3, 10 nov

VENTE JUDICIAIRE.
Propriété foncière améliorée à Alger.
Succession de Charles Howard.
No 8926—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 24 septembre 1883, il sera vendu à l'encan

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alix, Elmira, Elmire et Chestnut, ledit terrain mesurant 31 pieds 7 pouces de façade rue Elmira sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur. sept 16—16 23 oct 7 14 20

La propriété connue sous le nom d'Hôpital Luxemberg, dans le 2me District.
Succession de John J. Hayes.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 5099.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 septembre 1883, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain carré d'îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Champs-Elysées, Good Children, Marigny et Liberté, désigné par le No 11, se composant de dix terrains numérotés de 1 à 10 inclusivement, [illegible] les Nos. 7, 8, 9, 10 et 1, contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue des Champs Elysées, sur 148 pieds 8 pouces de profondeur et les Nos 2, 3, 4, 5 et 6 aussi contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur—mesure française. Les améliorations comprennent des maisons pouvant servir à hôpitaux ou d'habitations.

N. B.—Les lieux ont été parfaitement désinfectés, et tous les articles de quelque sorte infectés ont été détruits sous les yeux du Dr E. [illegible] Mission, inspecteur sanitaire du Troisième District.

2° Un carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 49, ledit terrain se trouve derrière le carré d'îlet No. 11, précédemment décrit, et est borné par les rues Urquhart, Marigny, Mandeville et Liberté, les bâtisses et améliorations comprennent les écuries, etc.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait par l'acheteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acheteur, pardevant Benjamin Ory, notaire.
30 sept—7 14 21 28 oct—4 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété dans le Cinquième District.
Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton, Une personne interdite.
No 3631—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Les îlets ou partie de terre ci-après décrits ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:

1° Un certain îlet de terre désigné par le No 6, borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayer, Peter et Elmire.

2° Un certain îlet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Eveline, Market et les Avenues Atlantic et Pacific.

3° Un certain îlet de terre désigné par le No 27 et borné par les rues Homer, Elmira et Newton et l'Avenue Pacific.

4° Un certain îlet ou portion de terre désigné comme îlet No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes parallèles et égales. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur la ligne qui la divise du dit lot du dit îlet No 39, et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. W. Stanton et autres, mais s'il y a une profondeur, elle n'est pas connue.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero Jr, notaire.
Oct—4, 13, 20, 27—3, 10nov.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cylindres à café, Courroies et Trémie, Arbres de couche en fer, Ecran de café, Peintures, Meubles et Accessoires d'un établissement dit "Coffee Polishing Establishment," matériaux,
Bail, clientèle, etc.
E. S. Venables vs dame M. E. Spangenberg et son époux.—Dossier No 9,273.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Sans réserve, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—MERCREDI, 10 octobre 1883, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, 133 rue South Peters, entre Notre-Dame et Girod, en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 27 septembre 1883, dans l'affaire de E. G. Venables vs dame M. E. Spangenberg et son époux.

Dossier No 9273—il sera vendu—

Deux cylindres à café, avec courroies complets, un arbre de couche en fer, un écran de café des peintures assorties, des accessoires et divers objets selon un inventaire enliassé dans ladite cour.

Aussi, le terme non échu du bail des propriétés 133 et 135 rue South Peters, louées au taux de cinquante-deux piastres par mois jusqu'au 30 septembre 1884.

Aussi, la clientèle des moulins anciennement connus comme les "Item Mills" et de l'établissement aujourd'hui connu comme les "Venables Mills", anciennement "Ramsey's Coffee Polishing Mills" au No 135 rue South Peters, séparé des dits "Venables Mills", anciennement "Ramsey's Mills", qui ne sont pas à vendre.

Conditions—Comptant avant livraison.
28 sept—oct 3,7,10

DUCRO **AVIS** DUCRO
La réputation ancienne de L'Elixir Alimentaire de
DUCRO
et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif — Tonique Reconstituant — ont conduit des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquelles il est indispensable de mettre en garde le public.
Exiger sur les étiquettes des flacons: 1° la mention des médailles: *Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877*; 2° la marque de fabrique: un *Phénix*; 3° l'orthographe exacte du nom.
DUCRO